

Syndicat d'assainissement de la vallée d'Abondance (SAVA)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2014

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

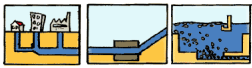
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0) → communes.....	3
1.4.	Nombre d'abonnés → communes.....	3
1.5.	Volumes facturés → communes.....	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	4
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) → communes	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert → communes.....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	7
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	7
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	7
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service → communes	8
2.1.	Modalités de tarification → communes	8
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0) → communes.....	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) → communes	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2) → communes	11
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3) → communes.....	12
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	12
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	13
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	13
	Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	13
4.	Financement des investissements	14
4.1.	Montants financiers.....	14
4.2.	Etat de la dette du service	14
4.3.	Amortissements	14
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	14
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0).....	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau **intercommunal**

- **Nom de la collectivité** : syndicat d'assainissement de la vallée d'Abondance (SAVA)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- **Compétences liées au service** : transport et dépollution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : ABONDANCE, CHATEL, LA CHAPELLE-D'ABONDANCE
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** → communes
- **Existence d'un règlement de service** → communes

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) → communes



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert habitants au 31/12/2014 (au 31/12/2013).

1.4. Nombre d'abonnés → communes



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert abonnés au 31/12/2014 (au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
ABONDANCE					
CHATEL					
LA CHAPELLE-D'ABONDANCE					
Total	_____			_____	_____%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : _____.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de _____ abonnés/km) au 31/12/2014. (_____ abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de _____ habitants/abonné au 31/12/2014. (_____ habitants/abonné au 31/12/2013).

1.5. Volumes facturés → communes



	Volumes facturés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	_____	_____	_____%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers...	Volumes exportés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Total des volumes exportés	/	/	/
Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Matières de vidange	88,1	119,2	+ 35 %
Total des volumes importés	88,1	119,2	/

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) → communes



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de [] au 31/12/2014 ([] au 31/12/2013).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert → communes



Le réseau de transfert du syndicat d'assainissement de la vallée d'Abondance (sans compter ceux des communes) est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
 - 11,08 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- soit un linéaire de collecte total de 11,08 km (11,08 km au 31/12/2014).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assure le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration Abondance
Code Sandre de la station : 060974001001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Physico-chimique + biologique									
Date de mise en service		27/10/2006									
Commune d'implantation		ABONDANCE (74001)									
Lieu-dit		Les Granges									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		26300									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		6 100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Autorisation en date du 1 ^{er} octobre 2010									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Dranse d'Abondance					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)				ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25				ou		84			
DCO		125				ou		79			
MES		35				ou		90			
NTK		15				ou		78			
NH ₄ ⁺		9				ou		89			
Pt		1				ou		93,8			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %	Conc mg/L	Rend %
7-janv.-14	Oui	8	97,3%	30	93,5%	6	97,6%			0,188	97,0%
22-janv.-14	Oui	4	98,9%	22	97,6%	5	98,6%				
5-févr.-14	Oui	18	87,2%	67	91,1%	33	90,6%			0,463	94,5%
20-févr.-14	Oui	6	98,4%	30	95,7%	7	97,6%				
7-mars-14	Oui	13	96,8%	51	94,0%	14	97,0%				
19-mars-14	Oui	10	95,8%	36	94,1%	8	97,2%			0,331	95,3%
8-avr.-14	Oui	6	96,3%	20	95,7%	16	93,7%				
14-avr.-14	Oui	4	98,1%	18	97,0%	4	98,4%			0,281	94,9%
4-mai-14	Oui	4	97,1%	27	88,7%	10	92,3%				

24-mai-14	Oui	4	98,3%	27	95,2%	6	97,1%			0,15	97,4%
5-juin-14	Oui	4	96,7%	32	90,8%	10	96,0%				
21-juin-14	Oui	6	96,1%	39	90,0%	9	95,3%	7,82	83,4%	0,35	93,8%
4-juil.-14	Oui	4	98,6%	49	87,9%	21	92,5%				
21-juil.-14	Oui	4	96,8%	13	96,5%	18	90,4%	4,58	86,9%	0,335	91,2%
5-août-14	Oui	6	97,4%	33	93,5%	16	95,6%	5,82	89,9%	0,263	95,8%
20-août-14	Oui	7	97,0%	32	94,0%	12	96,2%				
4-sept.-14	Oui	7	96,6%	43	91,3%	18	94,3%	5,51	89,5%	0,256	95,3%
19-sept.-14	Oui	4	97,4%	13	98,1%	7	98,2%				
4-oct.-14	Oui	4	98,1%	15	97,5%	5	98,6%				
19-oct.-14	Non	4	96,6%	17	96,4%	4	97,9%	16,1	64,3%	0,213	95,4%
2-nov.-14	Oui	6	97,2%	24	94,8%	8	97,3%				
17-nov.-14	Oui	4	92,4%	11	92,0%	6	91,7%			0,59	48,7%
2-déc.-14	Oui	6	97,6%	15	97,0%	5	97,8%				
15-déc.-14	Oui	4	97,3%	18	97,4%	5	98,6%			0,238	95,9%

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS
Station d'épuration Abondance (Code Sandre : 060974001001)	261	253
Total des boues produites	261	253

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2013 en tMS	Exercice 2014 en tMS
Station d'épuration Abondance (Code Sandre : 060974001001)	151	139
Total des boues évacuées	151	139

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service → communes

2.1. Modalités de tarification → communes



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

	Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Frais d'accès au service:		
Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) ⁽¹⁾		
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation correspond à l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	___ €	___ €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	___ €/m ³	___ €/m ³
	De 120 m ³ à ___ m ³	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	___ €	___ €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	___ €/m ³	___ €/m ³
	De 120 m ³ à ___ m ³	___ €/m ³	___ €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	___ %	___ %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	___ €/m ³	___ €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant les frais d'accès au service.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) → communes



Les tarifs applicables au 01/01/2012 et au 01/01/2013 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2013 en €	Au 01/01/2014 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	___	___	___%
Part proportionnelle	___	___	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	___	___	___%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	___	___	___%
Part proportionnelle	___	___	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	___	___	___%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	___	___	___%
VNF Rejet :	___	___	___%
Autre : _____	___	___	___%
TVA	___	___	___%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	___	___	___%
Total	___	___	___%
Prix TTC au m³	___	___	___%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

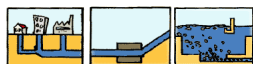
Commune	Prix au 01/01/2013 en €/m ³	Prix au 01/01/2014 en €/m ³
ABONDANCE		
CHATEL		
LA CHAPELLE-D'ABONDANCE		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Redevance eaux usées usage non domestique			
<i>dont abonnements</i>			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement			
Prime de l'Agence de l'Eau	86 727	89 050	+ 2,7%
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes			

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : € (_____ au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P.201.1) → communes



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2014, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de % des abonnés potentiels (% pour 2013).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2) → communes



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2013	Exercice 2014
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	___	Non
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	___	___
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	___	___
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	___	___
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	___	___
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	___	___
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	___	___
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	___	___
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	___	___
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	___	___

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est pour l'exercice 2014 (pour 2013).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) → communes



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2014	Conformité exercice 2013 0 ou 100	Conformité exercice 2014 0 ou 100
Station d'épuration Abondance	—	—	—

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est (___ en 2013).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2014	Conformité exercice 2013 0 ou 100	Conformité exercice 2014 0 ou 100
Station d'épuration Abondance	410	100	100

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité des équipements des STEU est (450 000 en 2013)

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2014	Conformité exercice 2013 0 ou 100	Conformité exercice 2014 0 ou 100
Station d'épuration Abondance	410	100	100

Pour l'exercice 2014, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est **410 000** (450 000 en 2012).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration Abondance :

Filières mises en œuvre		tMS
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	104
	<input type="checkbox"/> Non conforme	/
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	35
	<input type="checkbox"/> Non conforme	/
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		139

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2014, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100 % en 2013).

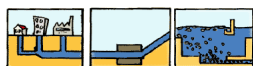
4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0 €	0 €
Montants des subventions en € (solde Agence de l'Eau construction STEP)	0 €	0 €
Montants des contributions du budget générales en €	0 €	0 €

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	8 626 855,10 €	8 124 803.12 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	532 989,70 €
	en intérêts	393 145,78 €
		533 142,22 €
		370 316,75 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2014, la dotation aux amortissements a été de 502 371,29 € (492 912,55 € en 2013).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0) → communes



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service a reçu demandes d'abandon de créances et en a accordées 0.
 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit €/m³ pour l'année 2014 (0 €/m³ en 2013).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) → communes



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2013	Valeur 2014
	Indicateurs descriptifs des services	/	/
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	<i>Communes</i>	
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	<i>Communes</i>	
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	261	253
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	<i>Communes</i>	
	Indicateurs de performance	/	/
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	<i>Communes</i>	
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	<i>Communes</i>	
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	<i>Communes</i>	
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0